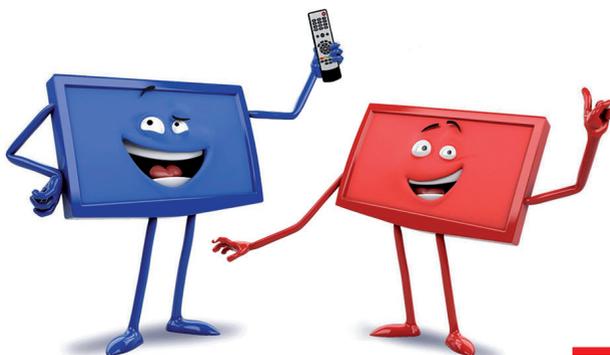


LE 25 SEPTEMBRE 2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT **CHANGENT !**



TOUS | À VOS | POSTES!

POUR **CONTINUER**
À RECEVOIR LA TNT

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?
Comment s'y préparer ?

PRÉVENEZ VOS CONCITOYENS !

DES RÉAMÉNAGEMENTS DE LA TNT POUR FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

LIBÉRER DES FRÉQUENCES POUR FAVORISER LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES EN TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

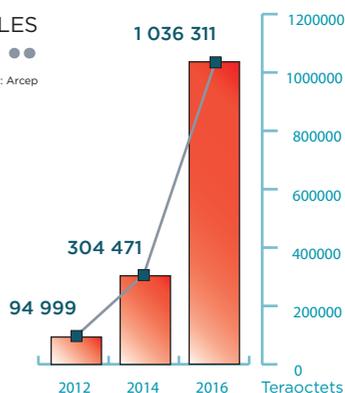
La télévision numérique terrestre (TNT) est aujourd'hui diffusée dans une bande de fréquences allant de 470 MHz à 790 MHz. Une partie de cette bande de fréquences (694-790 MHz, dite «bande des 700 MHz» ou «bande 700»), est en cours de transfert au secteur des télécommunications .

La libération de ces fréquences initialement dédiées au secteur audiovisuel va permettre un nouvel usage : donner plus de capacité aux services de très haut débit mobile pour répondre aux besoins croissants de trafic de données et améliorer la connectivité des territoires.

TRAFIC DE DONNÉES SUR LES RÉSEAUX MOBILES



SOURCE : Arcep



PLUS DE 3 400 FRÉQUENCES DE LA TNT RÉAMÉNAGÉES ENTRE OCTOBRE 2017 ET JUIN 2019 !

Pour réaliser cette transition, des réaménagements de fréquences de la TNT sont nécessaires sur le territoire français. Compte tenu de l'ampleur des travaux, qui touchent une grande majorité des 2 250 émetteurs implantés en France métropolitaine et Outre-Mer, ils sont organisés progressivement, d'octobre 2017 à juin 2019.

POUR + D'INFORMATIONS



RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE INTERNET
RECEVOIRLATNT.FR

OU

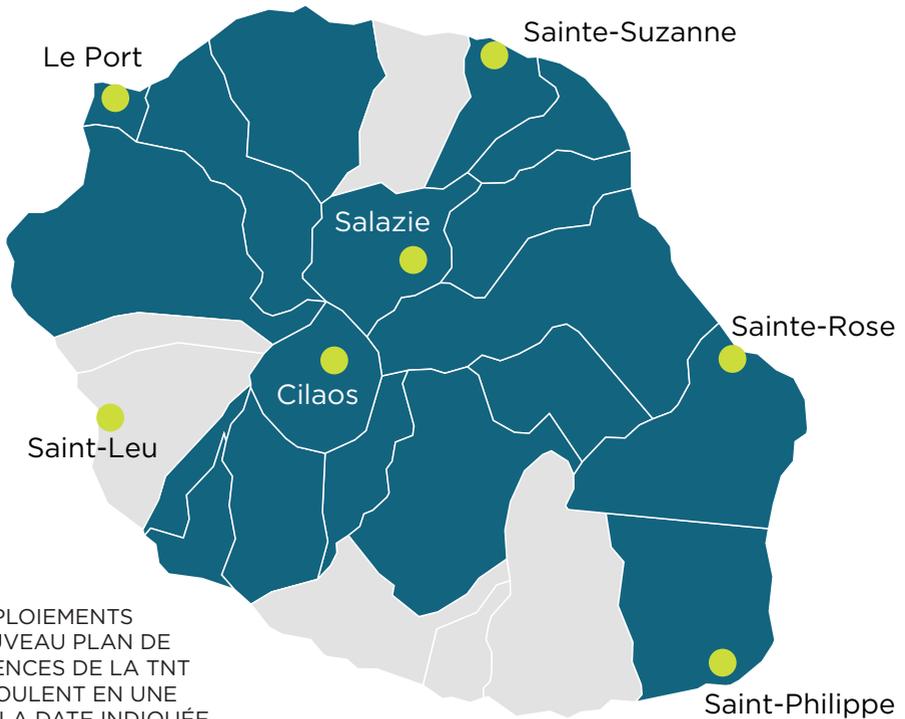


APPELEZ LE
0970 818 818
(APPEL NON SURTAXÉ)

QUAND AURONT LIEU LES RÉAMÉNAGEMENTS DE LA TNT SUR L'ÎLE DE LA RÉUNION ?



POUR VOUS, C'EST LE 25 SEPTEMBRE 2018 !



LES DÉPLOIEMENTS
DU NOUVEAU PLAN DE
FRÉQUENCES DE LA TNT
SE DÉROULENT EN UNE
NUIT, À LA DATE INDIQUÉE.



 communes concernées
par les réaménagements

ATTENTION : LES TÉLÉSPECTATEURS CONCERNÉS SONT PRINCIPALEMENT CEUX RÉSIDANT DANS LA ZONE CORRESPONDANTE DÉLIMITÉE SUR LA CARTE CI-DESSUS. TOUTEFOIS, CERTAINS TÉLÉSPECTATEURS RÉSIDANT DANS DES ZONES LIMITOPHES (EN GRIS) PEUVENT EUX-AUSSI ÊTRE CONCERNÉS.

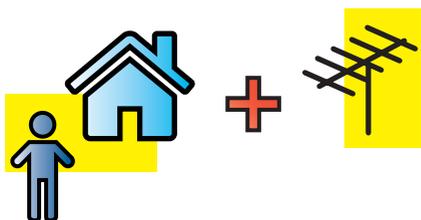
**LES OPÉRATIONS DE RÉAMÉNAGEMENTS
DE FRÉQUENCES AURONT LIEU
DANS LA NUIT DU 24 AU 25 SEPTEMBRE
2018.**

LES TRAVAUX SUR LES
NOMBREUX ÉMETTEURS
DE LA ZONE PEUVENT
NÉANMOINS, POUR
QUELQUES-UNS D'ENTRE
EUX, PERDURER 2 À 3
JOURS APRÈS
CETTE DATE.

QUI EST CONCERNÉ ?

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION **PAR ANTENNE RÂTEAU**

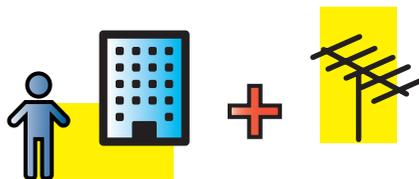
Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.



EN FRANCE,
PLUS D'UN FOYER SUR DEUX
EST CONCERNÉ.

OU

LES CHANGEMENTS DE
FRÉQUENCES CONCERNENT
TOUS LES TÉLÉSPECTATEURS
RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR
ANTENNE RÂTEAU (PAR VOIE
HERTZIENNE TERRESTRE).



LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION **PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION**

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

L'INFORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN APPELANT LE **0970 818 818**

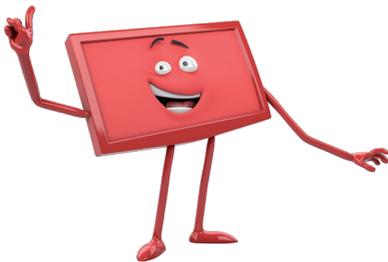
QUE FAUT-IL FAIRE ?

AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2018

● Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 25 septembre, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 25 septembre dans votre zone.

Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 25 septembre 2018.



CES TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS DOIVENT ÊTRE PROGRAMMÉS DÈS MAINTENANT, LES PLANNINGS DES PROFESSIONNELS ÉTANT TRÈS CHARGÉS AU MOMENT DES RÉAMÉNAGEMENTS.

LE 25 SEPTEMBRE 2018

● Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 24 au 25 septembre sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.



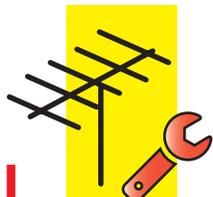
Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site recevoirlatnt.fr.

DES AIDES FINANCIÈRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉCEPTION DE LA TNT

L'Etat a mis en place trois types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT à la suite des réaménagements de fréquences. Elles sont gérées par l'ANFR.

● Une aide financière pour les téléspectateurs

À partir du 25 septembre 2018, un faible nombre de téléspectateurs sont susceptibles de ne pas retrouver tous leurs programmes TV malgré une recherche des chaînes. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.



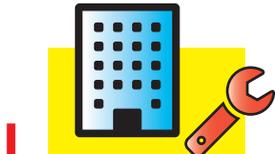
120 € TTC
maximum pour adapter leur antenne râteau individuelle



250 € TTC
maximum pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

● Une aide financière pour les syndicats et les gestionnaires d'immeubles

Les gérants d'établissements recevant la télévision par une antenne râteau collective peuvent bénéficier d'une aide financière sur les frais engagés pour l'adaptation de l'installation de réception collective, à réaliser en amont du 25 septembre .



500 € TTC
maximum sur présentation des factures des travaux réalisés



 Pour faire une demande d'aide et obtenir toutes les informations nécessaires : www.recevoirlatnt.fr – Rubrique « Aide à la réception ».

L'ACCOMPAGNEMENT DES TÉLÉSPECTATEURS

INFORMER LE PUBLIC

Pour informer tous les foyers des changements de fréquences de la TNT le 25 septembre prochain, l'ANFR lancera une campagne d'information régionale à partir de début septembre 2018 sur l'ensemble des medias locaux.

Des plateformes d'information sont également mises à disposition du public :

● Le site web recevoirlatnt.fr



RECEVOIRLATNT.FR

- ✓ KITS DE COMMUNICATION
- ✓ CALENDRIER DES RÉAMÉNAGEMENTS
- ✓ DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES
- ✓ RÉPERTOIRE DES « PROFESSIONNELS PARTENAIRES »
- ✓ TUTORIEL VIDÉO DE RECHERCHE DES CHAÎNES
- ✓ FORUM, FAQ...

● Le centre d'appel de l'ANFR

Des téléconseillers sont à la disposition des téléspectateurs pour toute information et aide en cas de problème de réception ou pour effectuer une demande d'aide financière. 0970 818 818 du lundi au vendredi (appel non surtaxé)

UNE CHARTE POUR GUIDER LE TÉLÉSPECTATEUR

L'ANFR a mis en place une Charte de bonnes pratiques pour les professionnels de la réception TV qui s'engagent à :

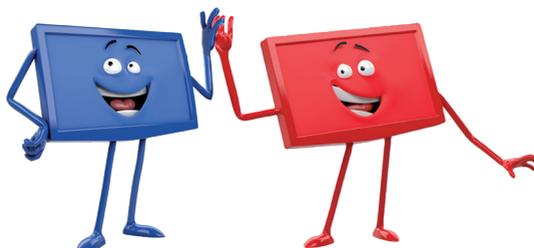
- promouvoir, en faveur des téléspectateurs, une démarche de qualité pour l'accueil, le conseil, la vente d'équipements et la fourniture de prestations de services ;
- garantir une politique tarifaire conforme aux prix du marché.



Les signataires de la Charte bénéficient en contrepartie d'un logo « professionnel partenaire » pour leurs supports de communication et de l'envoi d'informations techniques régulièrement mises à jour pour leurs interventions.

✓ POUR ÊTRE PRÊT LE 25 SEPTEMBRE 2018

- 1 VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 25 SEPTEMBRE .
- 2 EN AMONT DU 25 SEPTEMBRE , EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3 LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHÂÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHÂÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.



RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE INTERNET
RECEVOIRLATNT.FR

OU



0970 818 818

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 19H
(APPEL NON SURTAXÉ)

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité publique indépendante, a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France. Il prend également part, en liaison avec l'ANFR, aux opérations de réaménagements de fréquences de la TNT, au travers notamment de l'attribution des fréquences pour la diffusion des services télévisuels et de la coordination opérationnelle des différentes phases de réaménagements.

 Recevoir la TNT

 @RecevoirLaTNT